



Écully, le 12 janvier 2026

CLÔTURE DE L'OFFRE AU PUBLIC DE PARTS SOCIALES (prospectus n°25-311)

Résultat de l'offre au public de parts sociales (prospectus n°25-311) :

La société Les 3 Colonnes du maintien au domicile, société coopérative d'intérêt collectif de forme société anonyme (la « SCIC »), spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées vulnérables, au moyen de viager solidaire, a ouvert le 29 juillet 2025 une offre au public de ses parts sociales, qui a fait l'objet :

- d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 juillet 2025 sous le numéro 25-311, composé du document d'enregistrement relatif à la SCIC approuvé par l'AMF le 28 juillet 2025 sous le n° R. 25-004 (le « Document d'enregistrement »), de la note relative aux parts sociales offertes et d'un résumé,
- et d'un supplément au prospectus et au document d'enregistrement susvisés, approuvé par l'AMF le 4 décembre 2025 sous le numéro 25 – 467.

Pour rappel, cette opération consistait en une offre au public de parts sociales de la SCIC pour un montant maximum de 40 000 000 €, représentant 800 000 parts sociales d'une valeur nominale de 50 euros chacune. Le 29 décembre 2025, à 23h59, la période de souscription de cette offre au public de parts sociales a été clôturée. Le montant total des souscriptions aux parts sociales offertes s'est élevé à 28 171 950 € soit 563 439 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 50 €, nouvellement émises. En conséquence du résultat de cette offre au public de parts sociales, le montant du capital de la Société au 09 janvier 2026 s'établit à 114 391 150 euros, selon le séquencement indiqué ci-dessous :

	Nombre de parts sociales	Capital (€)
Capital au 30 juin 2025	1 724 384	86 219 200
Nouvelles souscriptions	563 439	28 171 950
Capital au 9 janvier 2026	2 287 823	114 391 150

Le résultat de l'offre au public de parts sociales susvisée est conforme au plan de développement de la SCIC, étant précisé que cette collecte sera complétée par :

- (i) deux offres au public d'obligations à émettre par la SCIC, sous réserve de l'approbation des prospectus correspondants par l'AMF ; la SCIC entend ouvrir ces offres, chacune d'un montant maximal de 10 millions d'euros, au cours du premier semestre de l'année civile 2026,
- (ii) des financements bancaires.

En effet, la SCIC continue de recevoir un nombre de candidatures de crédirentiers potentiels supérieur à celui qu'elle est actuellement en mesure de financer.